

Image not found or type unknown



Récupération des effets personnels après audience non conciliatio

Par **francisabel**, le **12/02/2014** à **21:12**

Bonsoir,

Je crains de récupérer mes effets personnels, après l'ordonnance de non conciliation, chez mon futur ex, SEULE.

Mon ex est violent psychologiquement. Existe-t-il des structures sociales qui peuvent m'accompagner et me protéger dans cette démarche, hormis la gendarmerie et l'huissier.

Je tiens à préciser que je ne peux pas récupérer mes effets sur une seule journée.

Merci pour votre réponse

Cordialement.